

Demande de classification



"Match Sensible"

Les demandes doivent parvenir au District au minimum **15 jours** avant la rencontre

Pour toutes les demandes en dehors de ce délai il sera appliqué selon le cas les amendes ci après :

Hors délai : Moins de 15 jours à 48h avant le match : Amende au club demandeur de 46 euros + Frais du délégué (46 euros)

Hors délai : Moins de 48h avant le match : Amende au club demandeur de 85 euros + Frais du délégué (46 euros)

Nom du demandeur : CLUB den°affiliation.....
 CDPME
 COMMISSION DE DISCIPLINE

Match N°catégorie :.....Division :.....Poule :.....

Equipe recevante :.....Equipe visiteuse :.....

Date de la rencontre :.....Heure.....

Adresse précise de la rencontre :.....

Nom et prénom du Référent sécurité (SUR CETTE RENCONTRE) :

N° de licence : N° de téléphone

La présence de cette personne est OBLIGATOIRE du début à la fin de la rencontre (de l'arrivée dans les installations sportives des « OFFICIELS » au départ des installations sportives de ceux-ci).

MOTIF DE LA DEMANDE

Dispositif : Arbitre(s) : Délégué du District : Présence Policière :

Les frais des Officiels (Arbitre(s) & Délégué) sont à la charge du club demandeur, à l'exception de(s) l'arbitre(s) pour les rencontres couvertes automatiquement et qui restent à la charge du Club recevant

Classification du risque cochez la ou les case(s) correspondante(s) :

- Niveau 1** : Risques liés aux spectateurs (forte affluence, médiatisation, présence de personnalités)
- Niveau 2** : Risque lié à un contentieux entre clubs (hors contexte sportif). Incidents antérieurs liés à un contentieux entre supporters avec antécédents match « aller »
- Niveau 3** : Risques liés à un contentieux liés à événements sportifs (bagarre générale, coups à arbitre, retour aux vestiaires difficiles avec échauffourées)

Tampon du club :

Nom & Prénom :..... du signataire
(Président ou Responsable Sécurité)

Signature

QUESTIONNAIRE OBLIGATOIRE

Avez-vous pris contact avec le référent sécurité du club adverse : OUI NON

Avez-vous informé votre municipalité des risques liés à la rencontre : OUI NON

Quelles sont les dispositions prises ou prévues par le **club adverse et votre municipalité** :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

CADRE RESERVE AU DISTRICT

Visa de la CDPME :.....

Disposition(s) prise(s) par CDPME :.....

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Dossier traité par :.....Signature

Responsabilité du club :

Quelles que soient les conditions d'une rencontre, le club recevant sera tenu pour responsable en ce qui concerne l'intégrité physique des joueurs, dirigeants et officiels de la rencontre.

Il en est de même pour la tenue des supporters et autres spectateurs.

Le club recevant doit mettre tout en oeuvre pour que la rencontre se passe dans les meilleures conditions possibles.